L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE NEVERS

AU TEMPS DES COMTES

(1231-1538)

PAR

REINE CORMIER
Licenciée ès lettres

INTRODUCTION SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE TOPOGRAPHIE DE NEVERS DES ORIGINES AU XVIº SIÈCLE

La situation géographique est favorable. Nevers est située sur une hauteur au pied de laquelle coulent la Loire et la Nièvre. Des avantages militaires et économiques résultent de cette position.

La question des origines n'est pas encore résolue. On ignore si Nevers est la *Noviodunum Aeduorum* dont parle César dans ses « Commentaires ». Les différentes théories auxquelles cette question a donné lieu.

La ville de Nevers jusqu'en 1194 est constituée par une Cité gallo-romaine enclose de murailles. Des paroisses rurales se sont formées tout près autour de monastères. Importance du bourg Saint-Étienne, due aux privilèges accordés par le comte en 1097.

Du xme au xvie siècle, l'enceinte de Pierre de Courtenay, bâtie en 1194, enferme la Cité et les paroisses voisines. Les remparts sont renforcés au xve siècle par une série de tours. Ils sont percés de six portes. Les dix paroisses à l'intérieur de la ville. Saint-Sauveur et Saint-Jean dans l'ancienne Cité. Les paroisses riches et peuplées de Saint-Arigle, Saint-Victor, Saint-Étienne, Saint-Pierre, Saint-Martin. Les paroisses moins importantes, et de caractère encore rural de Saint-Genest, Saint-Laurent, Saint-Trohé.

DEUXIÈME PARTIE L'ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ

CHAPITRE PREMIER

LA CHARTE DE FRANCHISE.

La charte de franchise fut accordée le 27 juillet 1231 par Guy de Forez et sa femme Mathilde: abandon par le comte et la comtesse du droit d'ost et de chevauchée, de certains droits de réquisition, du jugement des affaires criminelles à quatre bourgeois de la ville; acquisition de la bourgeoisie et droits des bourgeois. Les clauses relatives à l'organisation municipale sont beaucoup moins nombreuses: quatre bourgeois élus librement par les habitants pourront traiter des affaires de la ville; ils appelleront avec eux, à cet effet, de la part du comte, les autres bourgeois.

CHAPITRE II

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Les échevins. — Leur élection et les tentatives d'intervention des comtes. Le règlement royal de 1512 : les échevins ne seront plus élus par tous les habitants, mais seulement par trente-deux conseillers, élus, eux aussi, à raison de huit par

quartier. Leur confirmation par les officiers du comte. Leurs gages. Leurs fonctions.

Les assemblées. — Toute la population n'y assiste pas. Le règlement de 1512 réduit le nombre des membres à trentesix : les quatre échevins et les trente-deux conseillers.

Les auxiliaires de la municipalité. — Les conseillers de ville. Les conseillers techniques du début du xve siècle et les conseillers élus du xvie siècle. — Le contrôleur ou scribe est chargé des écritures de la ville. Son élection et ses gages. — Le procureur défend la ville dans ses démèlés judiciaires. Son élection et ses gages. — Le crieur et préconiseur.

CHAPITRE III

LES ATTRIBUTS DU POÙVOIR.

Les assemblées se tiennent jusqu'en 1483 dans la salle du chapitre de l'abbaye Saint-Martin. Elles se réunissent ensuite à la maison commune, celle-ci est gardée par un concierge.

La cloche est dans le clocher de l'abbaye Saint-Martin. La ville ne possède pas de sceau, mais elle a des armoiries.

TROISIÈME PARTIE LES SERVICES MUNICIPAUX

CHAPITRE PREMIER

LES POUVOIRS DE JURIDICTION ET DE POLICE.

La juridiction de la ville. — Les échevius ont le jugement des affaires criminelles; afin d'être mieux renseignés, ils délèguent toujours quatre ou cinq personnes à l'examen des causes. Les cas les plus fréquents sont le vol et l'homicide; les peines, la pendaison et la fustigation.

L'exercice de la police. — Les échevins ne possèdent pas

complètement la juridiction de la police; ils ne peuvent pas donner d'eux-mêmes autorité à certains règlements généraux. Pour faire exécuter leurs décisions en cette matière, ils doivent avoir recours au prévôt et aux sergents du comte. Ils prennent des mesures concernant les incendies, les maisons ruineuses, le nettoyage des rues et des égouts et les épidémies; la lutte contre la peste est un de leurs plus grands soucis pendant tout le xve siècle et surtout les premières années du xvie.

CHAPITRE II

LES FINANCES.

Les recettes. — a) Les recettes ordinaires. Les revenus de biens patrimoniaux comprennent le barrage et pontenage de Loire, les péages par cau et par terre, en partie concédés par le comte Louis en 1309, en partie acquis par la ville pendant les années suivantes; les demi-censes levés sur les bourgcois du comte, « d'entre les deux rivières », et des Amognes : l'accensement de l'eau des fossés et de certaines parties des tours; les rentes, cens et bordelages. Les octrois accordés par le comte et le roi sont le barrage des portes, la maille sur le pain, la petite mesure du vin, la « creue » sur le sel. b) Les recettes extraordinaires. Ce sont le plus souvent des dons accordés aux comtes à l'occasion d'événements importants. - c) L'affermage des recettes a lieu tous les ans le 1er mai. Les fermiers ne sont pas toujours exacts dans leurs paiements; ils essaient aussi de prositer des circonstances (guerres) pour obtenir des diminutions.

Les dépenses. — Les dépenses sont faites dans l'intérêt commun (travaux publics, gages des officiers municipaux, voyages pour des affaires concernant la ville, procès). Les entrées de comtes et comtesses sont l'objet de dépenses extraordinaires.

L'audition des comptes. — Le comte et surtout le roi surveillent les finances municipales. La clôture des comptes se fait en présence d'officiers municipaux, comtaux et royaux. Ceux-ci jouent le rôle principal dès le début du xvie siècle.

La situation financière. — Elle ne semble jamais avoir été critiquée. La ville doit faire cependant quelques emprunts.

CHAPITRE III

LES TRAVAUX PUBLICS.

Les ponts. — Les dépenses les plus importantes sont occasionnées par le pont de Loire, qui nécessite des réparations continuelles; il est refait en pierre de 1498 à 1535. Les réfections aux ponts de Nièvre, de Saint-Nicolas et Cizeau, Madame et de Mouesse.

Le pavage. — Entrepris en 1396 sur l'ordre du duc de Bourgogne, le pavage doit être entretenu sans arrêt.

Les tours et les portes. — Édifiées au xve siècle pour la défense de la ville, les tours sont celles des Ardilliers (1401-1403), Saint-Réverien (1413-1415), Galope (1415), Nynchat (1419), de la Censuère (1421-1436), des Pâtureaux (1421), de la Boullerie (1422-1436), de Plaisance (1434), de Beauregard (1435), de Saint-Trohé (1440-1442), du Havre (1460-1463), Saint-Laurent (1472-1473). Les portes nécessitent des réparations de peu d'importance. Les travaux aux portes Saint-Arigle, de Nièvre, de la Barre, des Ardilliers, du Croux, de Loire.

CHAPITRE IV

LES AFFAIRES MILITAIRES.

Les Anglais s'emparent au milieu du xive siècle de nombreuses forteresses en Nivernais; Arnaud de Cervole est chargé de la défense de Nevers, où les ennemis ne pénètrent pas. Après quarante années de calme relatif, le danger renaît plus grand que jamais au début du xve siècle. Le Nivernais, situé entre les pays bourguignons et armagnacs, est ravagé sans arrêt par leurs bandes. La municipalité de Nevers doit prendre de sérieuses mesures de défense contre une attaque éventuelle. Nevers, ville bourguignonne, reconnaîtra le roi

d'Angleterre comme roi de France, mais ne sera jamais occupée par ses troupes. La tranquillité se rétablit après la paix d'Arras de 1435. Les inquiétudes renaîtront avec les luttes de la Praguerie et de la Ligue du Bien public.

Le capitaine de la ville. — Le capitaine est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à la défense de Nevers. Il est nommé par le comte et rétribué par la municipalité.

La défense de la ville. — a) Les fortifications. La construction des tours au xve siècle. L'entretien des murailles. La pose de barrières sur les chemins aux abords de la ville. b) L'armement. L'approvisionnement de la ville en arbalètes et en flèches. L'artillerie comprend, au xve siècle, quelques canons et bombardes, des couleuvrines et des serpentines.

Les charges militaires des habitants. — a) Le guet. Tous les habitants doivent être armés. Ils font le guet sur les murs et dans la ville sous la conduite des quartiniers et du capitaine. — b) La « curée » des fossés. — c) Les arbalétriers et les francsarchers. — d) Les garnisons. Le logement et l'entretien des gens de guerre sont une très lourde charge. Les Nivernais la supportent impatiemment et cherchent à y échapper.

CHAPITRE V

L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

L'Hôtel-Dieu. — L'Hôtel-Dieu a peut-être été fondé par les comtes. Sa décadence au xve siècle. Ses biens. Son administration : par un compromis passé le 14 novembre 1404, les échevins ont la nomination et présentation du recteur, du curé, des frères et sœurs de l'hôpital, le doyen de Nevers, leur institution et collation. Le contrôle de l'administration de l'hôpital appartient aux échevins et au doyen. Les dons de la ville à l'Hôtel-Dieu. La « donne » du 1er janvier.

L'aumône du jour des Morts et l'assistance aux en/ants abandonnés.

QUATRIÈME PARTIE LES RAPPORTS DE LA MUNICIPALITÉ AVEC LE COMTE ET LE ROI

CHAPITRE PREMIER

LES RAPPORTS AVEC LE COMTE.

Le comte essaie d'intervenir dans les élections des échevins. La ville se montre toujours très respectueuse envers lui et ses officiers. Le comte, de son côté, laisse la municipalité administrer Nevers à sa guise.

CHAPITRE II

LES RAPPORTS AVEC LE ROI.

La ville doit avoir recours au roi pour percevoir les octrois. Des officiers du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, puis, dès 1521, un commissaire royal spécialement désigné assistent à la reddition des comptes. Un contrôleur des deniers communs, nommé par le roi, surveille depuis 1516 la gestion financière des échevins.

Les charges de la ville envers le roi. — a) Les charges financières. Nombreux dons faits au roi pendant la guerre de Cent ans. Plus tard, les impôts royaux sont levés régulièrement, mais non sans résistances. — b) Les charges militaires. Les garnisons et les francs-archers.

> CINQUIÈME PARTIE LA VIE MUNICIPALE

CHAPITRE PREMIER

LES ÉCOLES.

Nevers ne semble pas avoir eu d'écoles avant le xiv^e siècle. La venue de l'Université d'Orléans en 1316 et les troubles qui en résultent. Les efforts de la municipalité pendant tout le xv^e siècle pour doter ses écoles de recteurs. L'installation définitive des écoles en 1528 dans une maison de la rue des Ardilliers.

CHAPITRE II

LA VIE RELIGIEUSE.

La municipalité participe à la vie religieuse par ses dons aux monastères, ses frais pour les processions et la rétribution des prédicateurs à l'Avent et au Carême.

CHAPITRE III

LES ENTRÉES DE COMTES ET LES FÊTES.

La ville organise des réceptions somptueuses à l'occasion de la première entrée des comtes et des comtesses. Les fêtes les plus magnifiques furent données en l'honneur du comte Charles et de sa femme Marie d'Albret en 1515.

CONCLUSION

APPENDICE
LISTES D'OFFICIERS MUNICIPAUX
PIÈCES JUSTIFICATIVES
PLAN ET PHOTOGRAPHIES